

**22** Question de Mme Catherine Fonck à la ministre de l'Emploi sur "la tarification des services externes de prévention et de protection" (n° 20045)

**22** Vraag van mevrouw Catherine Fonck aan de minister van Werk over "de tarifiering voor de externe diensten voor preventie en bescherming" (nr. 20045)

**22.01** **Catherine Fonck** (cdH): Monsieur le président, madame la ministre, il est question de réformer les tâches et le financement des services externes de prévention et de protection dans le cadre de l'harmonisation des statuts entre ouvriers et employés. C'est une question très actuelle.

Aujourd'hui, une distinction est opérée entre la cotisation forfaitaire annuelle pour les travailleurs non soumis à la surveillance de santé et la cotisation forfaitaire annuelle pour les travailleurs soumis à la surveillance de santé.

Quel est l'état d'avancement de la réforme de la tarification des services externes de prévention et de protection?

Quels sont les principes directeurs de cette réforme?

Et, surtout, les différents secteurs ont-ils été consultés sur les conséquences de cette réforme? Je pense particulièrement aux écoles: elles sont inquiètes des conséquences de cette réforme, car elles risquent de subir une augmentation de leurs cotisations.

**22.02** **Monica De Coninck**, ministre: Monsieur le président, chère collègue, la réforme du système de tarification forfaitaire des services externes de prévention et de protection est actuellement en cours d'élaboration. Des données clés doivent être fournies par les services externes dans le courant de cette semaine.

Il a été retenu trois principes.

D'abord, deux tarifs seront appliqués selon le degré de risque du secteur d'activités. Pendant des semaines, la discussion a porté sur un tarif global, ce qui s'est avéré impossible: il ne serait plus opéré de distinction au sein de la même entreprise entre travailleur soumis ou non soumis à l'examen médical périodique. Dans une entreprise, on paie le même montant pour chaque salarié; pour les entreprises qui comptent moins de six salariés, les deux tarifs seront réduits.

**22.01** **Catherine Fonck** (cdH): Naar verluidt zullen de taken en de financiering van de externe diensten voor preventie en bescherming op het werk worden herzien in het kader van de invoering van het eenheidsstatuut.

Vandaag is er enerzijds de forfaitaire jaarlijkse bijdrage voor werknemers die niet onderworpen zijn aan het verplicht gezondheidstoezicht, en anderzijds de forfaitaire jaarlijkse bijdrage voor werknemers die dat wel zijn.

Wat is de stand van zaken met betrekking tot de hervorming van de tariefregeling voor de externe diensten voor preventie en bescherming op het werk? Op welke basisprincipes stoelt die hervorming?

Werden de verschillende sectoren geraadpleegd over de gevolgen van die hervorming, met name de scholen?

**22.02** **Minister Monica De Coninck**: De hervorming van de forfaitaire tariefregeling voor de externe diensten voor preventie en bescherming op het werk stoelt op drie principes.

Ten eerste zullen er twee tarieven worden toegepast, afhankelijk van het risiconiveau in de activiteitensector. Een globaal tarief bleek niet haalbaar te zijn. In een bedrijf wordt voor elke werknemer hetzelfde bedrag betaald; voor bedrijven met minder dan zes

Deuxièmement, il a été convenu que le montant total des recettes forfaitaires de tous les services externes, prises dans leur ensemble, doit être à peu près identique que dans le système de financement forfaitaire actuel, compte tenu du nombre de salariés.

Troisièmement, le tout doit résulter en un glissement global du coût forfaitaire ouvrier vers le coût forfaitaire employé.

Nous n'avons nullement l'intention de consulter formellement tous les secteurs quant aux conséquences de cette réforme. Nous limitons la consultation formelle, comme toujours, à la consultation du Conseil supérieur pour la prévention et la protection.

Il n'empêche que des consultations informelles restent possibles. Je m'engage à ce sujet à vous informer avant la mise en œuvre du nouveau système et de ses conséquences éventuelles pour le secteur de l'enseignement.

Il est cependant évident que certains secteurs devront contribuer moins que dans le passé tandis que d'autres devront payer davantage, car les discussions se tiennent dans le contexte du statut unique.

Nous voulons que les secteurs qui payaient auparavant des préavis élevés et qui les ont maintenant diminués bénéficient d'un tarif plus élevé pour le système de prévention. C'est en quelque sorte une compensation à une autre mesure. Les partenaires sociaux étaient d'accord sur le principe. Mais il convient de trouver un instrument pratique et explicable.

Il est à noter que, contrairement à la situation actuelle, une série de prestations seront automatiquement couvertes par le forfait, y compris les interventions formelles et informelles des conseillers en prévention psychosociale et les consultations spontanées ainsi que les réintégrations auprès du médecin du travail.

**22.03 Catherine Fonck** (cdH): Merci, madame la ministre. De toute façon, le dossier n'est pas clos. J'ai bien entendu les trois principes. J'ai bien entendu que vous n'alliez pas consulter tous les secteurs. Je plaide alors pour qu'à tout le moins, il y ait une consultation des entités fédérées, c'est-à-dire des ministres compétents ou des ministres-présidents. C'est vraiment capital!

**22.04 Monica De Coninck**, ministre: Nous avons discuté pendant des semaines.

**22.05 Catherine Fonck** (cdH): Je sais. Si je parle des écoles, ce n'est pas par hasard. S'il y avait des impacts financiers majeurs sur les écoles, la situation serait intenable. Or, vous serez d'accord avec moi pour dire qu'en la matière, que ce soit pour les stagiaires ou d'autres situations, il est vraiment capital de pouvoir continuer un système qui soit acceptable et gérable sur le plan financier.

Je pense que c'est vraiment dans l'intérêt de tous. Je me permets d'insister et d'attirer votre vigilance en la matière et de peut-être avoir

werknemers zullen de twee tarieven worden verlaagd.

Ten tweede moet het totaalbedrag van de forfaitaire inkomsten van alle externe diensten ongeveer gelijk zijn aan het bedrag in de huidige forfaitaire financieringsregeling.

Ten derde zullen de forfaitaire kosten voor de arbeiders gelijkgeschakeld worden met de forfaitaire kosten voor bedienden.

De formele raadplegingen beperken zich tot de Hoge Raad voor preventie en bescherming op het werk, maar informele contacten blijven mogelijk. Ik zal u vóór de overschakeling op de hoogte stellen van de nieuwe regeling voor de onderwijssector.

Sommige sectoren zullen minder bijdragen dan in het verleden het geval was en andere zullen meer betalen, als gevolg van de invoering van het eenheidsstatuut.

**22.03 Catherine Fonck** (cdH): Rekening houdend met de drie principes en met het feit dat niet alle sectoren geraadpleegd werden, zou ik ervoor willen pleiten dat het advies van de deelgebieden gevraagd wordt. Dat is erg belangrijk.

**22.05 Catherine Fonck** (cdH): De situatie zou onhoudbaar worden als er voor de scholen grote financiële gevolgen zouden zijn. Voor stagiaires en in andere situaties is het essentieel om een systeem te handhaven dat financieel houdbaar is. Ik wil u vragen hier een waakzaam oog op

un contact avec les ministres de l'enseignement. Il n'y en a pas te houden.  
énormément. Je trouve que ce serait positif pour l'intérêt général.

*L'incident est clos.*

*Het incident is gesloten.*